



# Santé2020 : rétrospective 2016, perspectives pour 2017 et la législature 2016-2019

Gesundheit | Santé  
Sanità | Sanadad **2020**

Date:

28 juin 2017

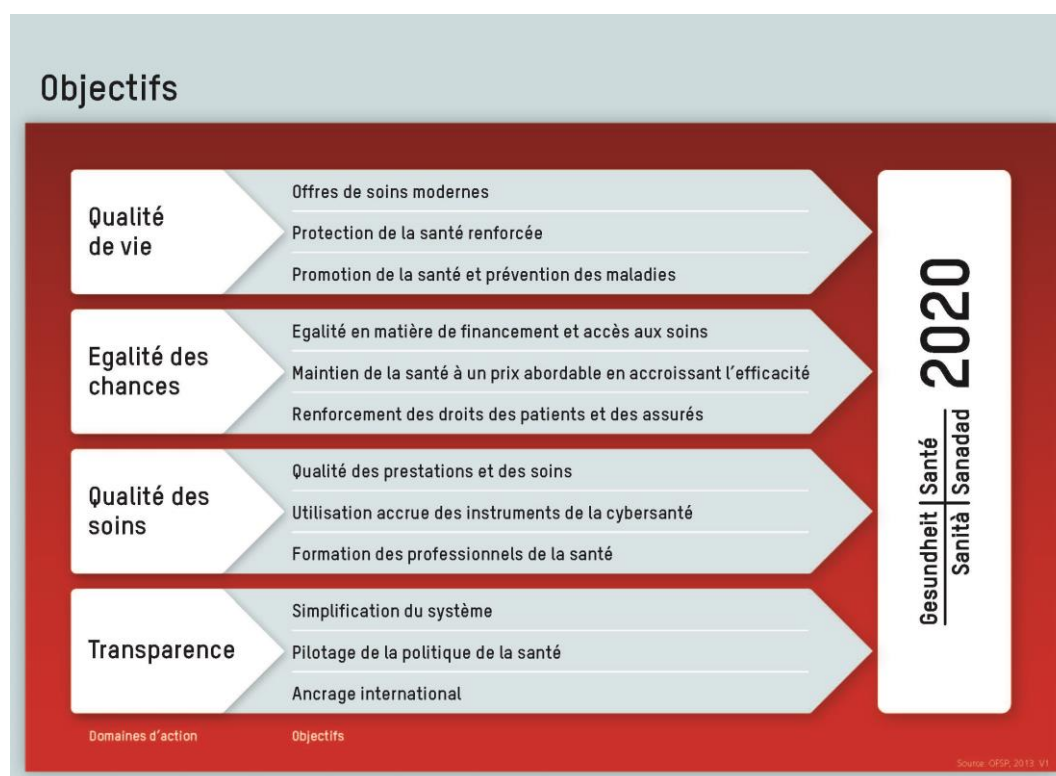
Pour de plus amples informations:

Email: [gesundheit2020@bag.admin.ch](mailto:gesundheit2020@bag.admin.ch)

Le 28 juin 2017, le Conseil fédéral a été informé des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie Santé2020. Pour cette année également, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a fixé dix priorités. Trois de ces tâches prioritaires ont déjà pu être réalisées au cours des derniers mois. En avril, le Conseil fédéral a, par exemple, fait usage de sa compétence subsidiaire et mis en consultation des adaptations des tarifs médicaux TARMED. Les mesures visant à freiner la hausse des coûts de la santé s'avèrent particulièrement urgentes.

## 1. Contexte

Le 23 janvier 2013, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie Santé2020 en y définissant quatre domaines d'action et douze objectifs. Le but est d'aménager le système de santé suisse de manière optimale afin de pouvoir relever les défis à venir.



La stratégie Santé2020 s'inscrit à moyen terme et s'étend sur plus de deux législatures, raison pour laquelle cette rétrospective contient également un bilan des activités à mi-parcours. Le but de la stratégie Santé2020 est d'aménager le système de santé suisse de manière optimale afin de pouvoir relever les défis à venir. Elle définit quatre domaines d'action et douze objectifs.

Dès le début, le Conseil fédéral a tenu à ce que tous les acteurs concernés soient impliqués dans la mise en œuvre de Santé2020. Les cantons y sont étroitement associés en tant que partenaires principaux de la Confédération en matière de politique de la santé. Un échange régulier sur les différentes mesures de Santé2020 se fait dans le cadre du Dialogue Politique nationale de la santé. En outre, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) invitent chaque année les partenaires du système de santé à la conférence nationale Santé2020. Le 31 janvier 2017, près de 400 personnes (scientifiques, experts, représentants de la Confédération, des cantons et des communes, du corps médical, des patients, des pharmacies, des professions de la santé, de l'économie, etc.) ont ainsi abordé la question de la prévention des maladies non transmissibles et de son impact pour le système de santé. Ainsi, la section 2 se réfère aux activités fixées pour l'année 2016, la section 3 livre un bilan intermédiaire 2013 – 2016 de la réalisation des objectifs Santé2020 et la section 4 fixe les travaux prioritaires pour 2017.

## 2. Priorités 2016

Le Conseil fédéral avait fixé dix priorités pour l'année 2016. Six d'entre elles ont pu être achevées à fin 2016. Il s'agit des résultats de la procédure de consultation de la révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH), l'adoption de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT), l'adoption du plan d'action Prévention du suicide, l'adoption de la révision de l'ordonnance sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR), la mise en consultation des ordonnances relatives à la prise en charge des prestations de la médecine complémentaire par l'assurance obligatoire des soins ainsi que les préparatifs visant à la création d'une unité de Health Technology Assessment. Puis, le message concernant l'approbation et la mise en œuvre de la Convention Medicrime du Conseil de l'Europe, la mise en vigueur de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient et de ses ordonnances ainsi que l'adoption des ordonnances révisées sur la radioprotection ont été effectués dans les premiers mois de l'année 2017. Enfin, la consultation relative à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie visant l'introduction d'un système de prix de référence interviendra au second semestre 2017.

## 3. Etat de la mise en œuvre et travaux prioritaires 2016

La stratégie Santé2020 comprend les quatre domaines d'action *Qualité de vie*, *Egalité des chances*, *Qualité des soins* et *Transparence*, avec douze objectifs en tout. Au cours des quatre dernières années, les travaux lancés ont permis de relever les défis d'un système de santé de qualité, mais néanmoins complexe, et le Conseil fédéral poursuivra ces objectifs avec les projets actuels de la stratégie. En même temps, cinq thèmes émergent tout particulièrement pour ces prochaines années :

- le renforcement de la qualité
- l'amélioration des soins coordonnés
- un personnel de santé suffisant et qualifié
- la lutte contre les Maladies non transmissibles MNT et
- un système de santé efficace.

Le bilan à mi-parcours de la stratégie Santé2020 est globalement réjouissant : sur une centaine d'activités que comprend la stratégie, près de 90 projets sont en cours, en phase finale ou même terminés.

La santé est l'un des piliers de notre *qualité de vie*. La plupart des activités dans ce domaine

d'action vont contribuer à améliorer les soins coordonnés, notamment la stratégie sur la démence, les soins palliatifs, la santé psychique ou encore le soutien aux proches aidants. Ces projets (une quarantaine environ) ont été menés en collaboration étroite avec nos partenaires, cantons et organisations de soins et le réseau ainsi établi a grandement contribué à leur réussite.

Dans le domaine de *Egalité des chances*, qui comprend une vingtaine de projets, on constate un degré de réalisation positif des objectifs, en partie due aux mesures prises pour réduire le coût des médicaments et assurer la sécurité de l'approvisionnement. En 2016, de nouvelles activités ont été renforcées pour prendre en considération les droits des patients et des assurés. Elles permettront entre autres de promouvoir les compétences en matière de santé des groupes de population vulnérable.

Un important jalon du champ d'action *Qualité des soins* (une vingtaine de projets) a été réalisé grâce aux progrès faits dans la cybersanté. De plus, un accent particulier a été porté à la formation des professionnels de la santé, afin d'assurer à long terme des soins de santé de qualité. Enfin, le système de l'évaluation des technologies de santé (Health Technology Assessment/HTA) a été mis en œuvre et les premières évaluations de prestations ont été établies. Ceci contribuera de manière significative à endiguer les coûts dans le domaine de la santé, ainsi qu'à assurer des prestations adéquates.

Le domaine *Transparence* comprend également une vingtaine de projets. De nombreux acteurs aux intérêts divergents forment l'arrière-plan de la mise en œuvre de ces projets, raison pour laquelle tous les projets n'avancent pas au rythme souhaité. Néanmoins, nous sommes parvenus à améliorer les bases statistiques indispensables à la prise des décisions politiques en matière de santé. Des efforts soutenus seront nécessaires pour le règlement de la gestion des admissions, le financement ambulatoire/stationnaire et l'élaboration des nouvelles structures tarifaires.

Au *niveau international*, et malgré des horizons parfois incertains, la Suisse a pu renforcer sa position en Europe, notamment avec les pays limitrophes, a été un acteur de premier plan pour la mise en œuvre de la politique extérieure en matière de santé (Agenda 2030) et a participé activement aux travaux concernant les différents systèmes de santé, notamment par sa participation à la conférence des Ministres de la santé de l'OCDE (janvier 2017) et sa nomination au bureau du Comité santé de l'OCDE (2017-2019). Elle a en outre retrouvé un siège au sein de la Commission des stupéfiants de l'ONU dès 2018.

Il convient de citer également ici les conférences nationales Santé2020, qui ont permis annuellement de dialoguer avec un large public sur la stratégie elle-même (2013), sur la coordination des soins (2015), sur les soins inadaptés (2016) et sur la prévention des maladies non transmissibles (2017). En 2018, cette conférence se penchera sur la question de la maîtrise des coûts de la santé.

## 4. Etat de la mise en œuvre et travaux prioritaires en 2017

Cette section présente les progrès réalisés notamment en 2016 pour chacun des objectifs définis dans la stratégie Santé2020 de même que les travaux prévus pour 2017.

### Domaine d'action 1 : Garantir la qualité de vie

#### Objectif 1 : Promouvoir une offre de soins moderne

Les structures, les processus et les offres des systèmes ambulatoire et hospitalier doivent être adaptés et modernisés de manière à répondre aux exigences démographiques et épidémiologiques, notamment pour ce qui concerne les maladies chroniques et psychiques, ainsi qu'à l'évolution médicale et technique. Pour ce faire, il faut mettre sur pied une recherche correspondante. Il faut aussi exploiter les opportunités que représente le progrès médical et minimiser les risques. Enfin, il s'agit d'appuyer la mise sur pied de modèles de soins intégrés allant des soins urgents aux soins

*Améliorer les soins coordonnés* reste l'une des priorités de Santé2020 et les travaux initiés en 2016 se poursuivent. Le projet lancé a pour but d'améliorer la coordination des soins pour les groupes de patients qui recourent à des prestations de santé nombreuses, variées et coûteuses. Le premier groupe comprend les personnes (très) âgées et polymorbides. Les besoins et les mesures nécessaires ont été déterminés en collaboration avec les principaux acteurs et leur mise en oeuvre est en cours. Le projet vise également à renforcer les activités déjà menées pour promouvoir la coordination des soins dans le cadre des stratégies et des mesures existantes de Santé2020 (par exemple, la stratégie nationale en matière de démence et la stratégie nationale contre le cancer). Enfin, les conditions cadres des soins coordonnés, en particulier le financement, la formation et le dossier électronique du patient, seront réexaminés et adaptés le cas échéant. Ces travaux seront poursuivis en 2017, de même qu'une analyse de la prise en charge du patient transféré en psychiatrie ou en clinique psychiatrique après un séjour en soins aigus stationnaires. Les résultats et mesures à prendre seront discutés avec les acteurs concernés.

Dans le cadre de la mesure *Adapter les soins de longue durée*, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur les soins de longue durée au mois de mai 2016. Il importe désormais de se concentrer sur les mesures déjà mises en oeuvre. Le Conseil fédéral propose un paquet « soins de longue durée » qui, en plus de la prévention, contient des mesures relatives à la décharge des proches aidants, des soins, de la qualité et de l'efficacité des prestations ainsi qu'au monitoring des besoins en soins. Le Dialogue Politique nationale de la santé hiérarchisera ces mesures, définira leur organisation concrète et déterminera les responsabilités correspondantes. La mise en oeuvre du plan d'action de soutien et de décharge en faveur des proches aidants est consolidée par le programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants » adopté en mars 2016 et qui s'inscrit dans le contexte de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, lancée par le Conseil fédéral en 2011

La mesure *Améliorer la recherche relative aux soins et la recherche clinique* a connu une étape importante en 2016 avec l'approbation du parlement de la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques, qui permet de constituer les bases de données nécessaires pour élaborer notamment des mesures de prévention et de dépistage précoce. Actuellement en procédure de consultation, une mise en oeuvre partielle de cette loi est prévue pour le printemps 2018. La collecte de données selon le nouveau droit en vigueur sera effective dès 2019. Le programme national de recherche (PNR) sur le système de santé a été implémenté avec succès dans quelques stratégies importantes pour la politique de santé (par exemple la stratégie nationale contre le cancer).

#### **Objectif 2 : Compléter la protection de la santé**

La protection de la santé (radioprotection, protection contre les produits chimiques) est un volet traditionnel de la politique de la santé. Dans ce domaine, il s'agit de maintenir les acquis élevés et de maîtriser les nouveaux risques, mais aussi de déterminer et de supprimer les lacunes. Bon nombre de mesures de protection doivent être axées sur le groupe de population visé : la protection doit être renforcée aussi bien pour les consommateurs dans leurs activités de tous les jours que pour les patients ou les professionnels sur leur lieu de travail. Plusieurs plans d'action nationaux sont en cours de réalisation et permettent de coordonner les mesures nécessaires aux niveaux fédéral et cantonal, mais aussi avec les milieux concernés (p.ex. le plan d'action national pour les nanomatériaux synthétiques ou le plan d'action national Radon). Améliorer la lutte contre les maladies transmissibles fait également partie de la protection de la santé de l'avenir.

Dans le cadre de la mesure *Éviter les rayonnements inutiles dans le domaine médical*, l'instauration d'audits cliniques est une bonne manière de protéger le patient contre l'exposition de rayons inutiles. La révision de l'ordonnance sur la radioprotection, nécessaire pour assurer cette surveillance, a été approuvée ce printemps et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Accroître la protection contre les produits chimiques et d'autres substances* est une mesure qui vise à protéger une population consciente des risques qu'elle peut encourir dans ce domaine. Les travaux en cours sur la sécurité des produits chimiques devraient déboucher sur un projet de stratégie nationale à l'été 2017. Lorsque cela s'avère nécessaire, notamment pour réduire des effets sanitaires néfastes et endiguer les coûts financiers, des plans d'action à plus long terme ont été mis en place. Ainsi, un rapport intermédiaire concernant le plan d'action radium a été présenté à fin 2016, tandis que les travaux de la table ronde amiante ont pris fin, avec pour résultat une

décision sur les grandes lignes d'un projet définissant les modalités d'une indemnisation financière des victimes.

Lancée à fin 2015 dans le cadre de la mesure *Contrôler et lutter contre la résistance aux antibiotiques*, la stratégie Antibiorésistance (StAR) a pu déployer déjà concrètement ses effets par l'initialisation de deux tiers des 35 mesures prévues. La recherche joue en outre un rôle important et le lancement du PNR Résistance aux antibiotiques a permis de combler quelques lacunes et faciliter la mise en œuvre de la stratégie. En ce qui concerne la mesure visant à *réduire les infections évitables dans les établissements de soins*, un premier pas concret de la stratégie visant à surveiller, à prévenir et à combattre les infections nosocomiales a été mené au printemps dernier, par la réalisation d'une enquête de prévalence des infections associées aux soins et de l'utilisation des antimicrobiens dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse.

### **Objectif 3 : Renforcer la promotion de la santé et la prévention des maladies**

Au vu de l'augmentation des cas de maladies chroniques, les acteurs publics et privés doivent coordonner et renforcer leurs activités de promotion de la santé, de prévention et de dépistage précoce des maladies afin d'empêcher l'apparition d'autant de maladies que possible ou d'atténuer leurs effets. Ces mesures doivent aussi permettre de diminuer le coût économique lié à une alimentation déséquilibrée, au manque d'exercice, à la consommation exagérée d'alcool, de tabac ou de drogue, mais aussi de limiter la propagation des maladies sexuellement transmissibles et d'augmenter la couverture vaccinale parfois insuffisante (rougeole, etc.). Il convient de renforcer largement la responsabilité individuelle de la population. Il faut aussi mettre à disposition des moyens financiers suffisants pour la promotion de la santé, la prévention des maladies et le dépistage précoce. En comparaison internationale, la Suisse met relativement peu de fonds à disposition dans ce dernier domaine. Il s'agit également d'ouvrir de nouvelles voies en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies. Il faut aussi mieux intégrer les offres en matière de promotion de la santé et de prévention dans notre système de santé.

La mise en œuvre de la mesure *Améliorer la prévention et le dépistage précoce des maladies non transmissibles* s'est concrétisée par l'élaboration du plan de mesures de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) à fin 2016. La quatrième conférence nationale Santé2020, qui a eu lieu en janvier 2017, a consacré sa journée à ce thème et a réuni un nombreux public.

C'est également dans ce contexte que la *promotion de la santé psychique* trouve son ancrage. Le rapport sur la santé psychique a été adopté par la Confédération et les cantons à fin 2016, de même que le plan d'action Prévention du suicide. La mise en œuvre des mesures de prévention nécessite une bonne coordination entre tous les partenaires déjà actifs dans ce domaine. La Fondation Promotion Santé suisse prévoit pour sa part de mettre en œuvre en 2017 au niveau cantonal un programme d'action en santé psychique.

Dans le cadre de la mesure *Lutter contre les maladies transmissibles* (mise en œuvre de la loi sur les épidémies), une prolongation du programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles 2011-2017 est actuellement à l'étude. Début 2017, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'évaluation de la stratégie nationale d'élimination de la rougeole et a adopté le programme national de vaccination.

Concernant la mesure *Améliorer la prévention, le dépistage précoce et la lutte contre les dépendances*, le plan de mesures de la stratégie Addictions a été approuvé par le Conseil fédéral à fin 2016. L'objectif est de renforcer la coordination entre les partenaires au niveau national et de tenir compte, dans sa mise en œuvre, de la stratégie MNT et du domaine de la santé psychique.

L'impulsion donnée pour renforcer *la politique globale de santé* s'est traduite par la réunion au début 2017 d'une quarantaine de directrices et directeurs d'offices fédéraux pour discuter des questions de santé dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, de l'économie, de la politique sociale et de la formation. A l'avenir, il s'agit de bâtir une collaboration multisectorielle au sein de laquelle les questions de santé peuvent jouer un rôle déterminant pour renforcer ou soutenir une politique (par exemple, la réduction de l'utilisation des énergies fossiles qui a non seulement des effets positifs pour le réchauffement climatique, mais également sur la santé de la population). Une proposition relative à ce mode de collaboration entre les offices sera faite d'ici la fin de l'année.



## Domaine d'action 2 : Renforcer l'égalité des chances et la responsabilité individuelle

### Objectif 4 : Renforcer l'égalité en matière de financement et l'accès aux soins

Chaque groupe de population doit avoir les mêmes chances de vivre en bonne santé et d'avoir une espérance de vie optimale. Sont notamment visés les enfants et les jeunes, les personnes ayant des revenus ou un niveau de formation peu élevés, les personnes âgées, mais aussi les migrants. Ces groupes vulnérables doivent pouvoir mieux s'y retrouver dans le système de santé grâce au renforcement de leurs compétences dans ce domaine. En théorie, l'accès au système de santé est garanti par l'assurance obligatoire des soins. Force est toutefois de constater que les groupes les plus vulnérables n'ont pas suffisamment un recours aux prestations de soins en question. Celles-ci doivent être accessibles aux personnes malades, handicapées et socialement fragiles, lesquelles doivent aussi pouvoir les payer. Pour ce faire, il faut renforcer et développer la solidarité existant actuellement au sein de l'assurance-maladie entre les personnes en bonne santé et les personnes malades (par le biais de la compensation des risques) mais aussi entre les personnes aisées et les personnes plus pauvres. Il s'agit également de mettre fin à la sélection des risques à laquelle procèdent les assureurs.

Le processus d'affinement pour *réduire les incitations à sélectionner les risques chez les assureurs* est en cours et l'indicateur de compensation « coût des médicaments » sera remplacé dès 2020 par d'autres indicateurs basés sur les groupes de coûts pharmaceutiques.

En lien avec la *sécurité de l'approvisionnement en médicaments*, le Conseil fédéral a pu constater avec l'adoption d'un rapport publié début 2016 à l'intention du parlement, que la Suisse dispose d'un système à la fois bon et sûr. Un rapport relatif au gaspillage de médicaments est en outre attendu pour la fin de l'année.

L'adoption de la révision de la loi sur les produits thérapeutiques en 2016 par les Chambres fédérales est un élément important pour l'application de la mesure *Renforcer le soutien aux groupes vulnérables*. Cette révision facilitera l'accès de la population aux médicaments et améliorera les conditions pour la recherche biomédicale et l'industrie.

Le *programme national Migration et santé* a contribué à l'égalité des chances et à l'intégration des personnes migrantes vivant en Suisse. Il s'achèvera fin 2017 et ses principales mesures seront intégrées aux stratégies fédérales.

### Objectif 5 : Maintenir la santé à un niveau abordable en accroissant l'efficacité

Les coûts et les primes en hausse constante représentent une charge financière énorme pour les personnes à bas revenu et la classe moyenne. Il s'agit de définir de nouvelles solutions pour éviter que plus de la moitié de la population doive demander des réductions de primes. Augmentation de l'efficacité, atténuation de la hausse des coûts et garantie d'une base de financement stable et sociale doivent garantir que l'on pourra continuer à payer l'assurance-maladie. Différentes mesures doivent y contribuer. L'accent doit être mis sur la promotion de l'efficacité. Selon les experts, il devrait être possible de réduire d'environ 20% en moyenne le coût des prestations prises en charge par les caisses. Pour y arriver, il faut supprimer les effets pervers, tels ceux qui existent dans les systèmes de rétribution des soins ambulatoires. Mesures de promotion de l'efficacité et mesures de promotion de la qualité ont un effet positif réciproque et doivent être planifiées conjointement.

*Ajuster le système de fixation des prix des médicaments et promouvoir les génériques* est une mesure poursuivie en 2017 : des modifications d'ordonnances relatives à la fixation du prix des médicaments et des génériques et aux modalités de remboursement des médicaments dans des cas spécifiques sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2017 ; elles permettent ainsi déjà des réductions de coûts dans ce domaine, dans l'attente d'une adaptation du système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet a expiré. Actuellement à l'étude, la modification de la loi fédérale y relative sera soumise à consultation dans le courant de l'année et devrait entrer en vigueur en 2020.

Des premières mesures immédiates ont été prises en 2016 dans le domaine de la liste de moyens et appareils (LiMA) pour *renforcer les indemnités forfaitaires*. Elles seront suivies en 2017 par

d'autres mesures ciblées sur certains groupes de produits, notamment la révision progressive des montants maximaux et l'élaboration d'un système de contrôle périodique.

Se référant au rapport sur l'état de la mise en œuvre de la planification de la médecine hautement spécialisée, élaboré en mai 2016 par les cantons, le Conseil fédéral a pu constater que le processus de *regroupement de la médecine spécialisée* allait dans la bonne direction. Des évaluations périodiques sont prévues et un nouveau bilan sera dressé en 2019.

#### **Objectif 6 : Renforcer les droits des patients et des assurés**

L'être humain doit être au centre de la politique de la santé. La stratégie « Santé2020 » doit permettre de renforcer le bien-être des assurés et des patients. Il faut par ailleurs inclure la population dans la politique de la santé si l'on veut pouvoir garantir le succès des réformes. Les citoyens doivent être pris au sérieux dans leur rôle de prestataires bénévoles, qui doit être renforcé, que ce soit au niveau privé ou dans le cadre du travail bénévole organisé. Par ailleurs, il faut donner aux patients toute leur place dans la relation avec le personnel soignant, une place fondée sur l'égalité et l'autodétermination. S'agissant des marges de manœuvre et des compétences décisionnelles existant dans différents domaines (médecine de transplantation et génétique par exemple), il faut veiller à garantir l'équilibre entre intérêts publics et droits individuels. Il en va de même en matière de protection des données : certains principes de protection de la personnalité doivent être respectés dans tous les cas.

En ce qui concerne l'application des mesures *Renforcer la culture sanitaire et la responsabilité individuelle et Respecter davantage les droits des patients*, les résultats de la récente enquête menée auprès de la population concernant les compétences en matière de santé en Suisse ont fait l'objet en 2016 d'une réflexion approfondie avec le groupe d'experts Santé2020. L'objectif est de renforcer les compétences de santé de la population et d'adapter le système de santé aux personnes ayant de faibles compétences en la matière. Pour y parvenir, il est prévu, d'ici le printemps 2018, de renforcer les mesures existantes et d'élaborer de nouvelles mesures ciblées sur les besoins du patient.

Le 5 juin 2016, la *loi sur la procréation médicalement assistée* a été plébiscitée par le peuple suisse. Actuellement en chantier, l'entrée en vigueur des ordonnances relatives à l'introduction du diagnostic préimplantatoire (DPI) est attendue pour l'automne 2017.

#### **Domaine d'action 3 : Garantir et renforcer la qualité des soins**

##### **Objectif 7: Promouvoir la qualité des prestations et des soins**

A l'heure actuelle, la qualité des soins n'est étudiée ni de manière systématique ni de manière homogène. Les données importantes ne sont pas collectées ou les autorités fédérales n'y ont pas accès. Il est donc impossible de définir le potentiel d'amélioration ou les améliorations effectivement atteintes. Quant aux patients, ils ne disposent pas d'informations suffisantes pour choisir leur fournisseur de prestations. Il n'existe pas de réelle concurrence en termes de qualité, laquelle pourrait avoir un impact positif sur la qualité des traitements et les coûts. Il est possible de développer la qualité en la mesurant et en garantissant la transparence. La recherche et le développement dans les secteurs médical et technique sont des conditions majeures et nécessaires pour y arriver. Promouvoir la qualité doit permettre d'obtenir de meilleurs résultats en matière de traitement et de réduire au minimum les prestations de suivi qui ne sont pas indispensables. L'amélioration de la qualité peut permettre d'éviter des coûts superflus.

La *mise en œuvre de la stratégie en matière de qualité* se poursuit notamment au travers des programmes pilotes nationaux visant la sécurité des patients et des projets de développement d'indicateurs de qualité, par exemple pour les établissements médicaux-sociaux et les organisations de soins à domicile. Les débats parlementaires sur la révision de la LAMal se poursuivent en outre en 2017.

Pour *diminuer le nombre de prestations, de processus et de médicaments inefficaces et inefficaces*, l'évaluation des technologies de santé (ETS ou HTA/Health Technology Assessments) a été poursuivie en 2016. Ainsi, trois thèmes ont été soumis à réévaluation : l'autocontrôle de la glycémie chez les personnes atteintes de diabète sucré de type 2 non insulino-dépendant, l'usage de

médicaments contenant du sulfate de chondroïtine pour le traitement de l'arthrose des articulations et l'ablation du matériel d'ostéosynthèse (p. ex., vis, plaques, clous, fils) utilisé pour le traitement de fractures. Le processus de définition de nouveaux thèmes intègre désormais de manière systématique les parties prenantes.

L'application de la mesure *Sensibiliser la population aux transplantations et au don d'organes* se poursuit au travers du plan d'action Plus d'organes pour des transplantations (2014 – 2018). Un certain nombre de mesures concrètes ont déjà pu être mises en œuvre pour répondre aux objectifs fixés.

#### **Objectif 8 : Renforcer l'utilisation de la cybersanté**

Les instruments de cybersanté doivent permettre d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients en donnant à tous les soignants accès, partout et à tout moment, aux informations et aux documents importants du patient en question. La cybersanté contribue ainsi à renforcer l'efficacité en évitant les diagnostics effectués à double. Ce faisant, il s'agit d'accorder une grande importance à la protection des données personnelles. La cybersanté peut également permettre de renforcer la coordination entre les différents acteurs d'un traitement, ce qui aurait un impact positif pour le patient, notamment dans le cas de pathologies chroniques lourdes. A moyen et long termes, ces améliorations de la qualité peuvent également aboutir à une baisse des coûts. La cybersanté est importante pour faire avancer les réformes de la politique de la santé aux niveaux de la qualité et des coûts.

L'application de la mesure *Introduire et promouvoir le dossier électronique du patient* a franchi une étape décisive : la loi fédérale sur le dossier électronique du patient est entrée en vigueur le 15 avril 2017. Si tout se déroule comme prévu, le dossier électronique du patient (DEP) deviendra opérationnel dès la mi-2018, avec le recours aux services de recherche centraux pour l'échange de documents. En effet, l'introduction du DEP est une interaction complexe de conditions juridiques, organisationnelles et techniques. Dans ce contexte, eHealth Suisse et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont élaboré un plan d'introduction qui détermine les travaux préalables nécessaires et leurs dépendances mutuelles.

Quant à la mesure *Mettre en place et promouvoir la cybermédication*, elle revêt une place de première importance dans l'implémentation, avec les cantons notamment, du dossier électronique du patient, en créant un langage commun pour l'échange d'informations entre les divers acteurs. La mise en consultation de l'annexe correspondante à l'ordonnance du département relative au dossier électronique du patient sera ouverte en été 2017. Elle pourrait entrer en vigueur au début de l'année 2018.

#### **Objectif 9 : Disposer de davantage de personnel soignant bien formé**

Le nombre de places de formation continue, universitaires ou non, doit être adapté aux besoins et les programmes de formation doivent répondre aux exigences des soins intégrés. Il s'agit ainsi de garantir que la Suisse dispose du personnel soignant nécessaire et qui ait une formation répondant aux besoins. Il faut par ailleurs accorder davantage d'importance à la formation en santé publique, car la demande de personnel dans ce domaine ne va cesser de croître dans l'administration publique et dans les organisations à but lucratif et non lucratif.

La mise en œuvre de la mesure *Former un nombre suffisant de médecins et de personnel soignant* a franchi plusieurs étapes importantes, avec l'adoption du message FRI en septembre 2016 et du programme spécial visant à augmenter le nombre de diplômés dans le secteur de la médecine humaine en novembre 2016. Assorti d'un crédit supplémentaire de 100 mio de frs, ce programme spécial mis sur pied par la Confédération, en collaboration avec les cantons et la Confédération suisse des hautes écoles (CSHE) devrait permettre d'atteindre le l'objectif visé (1'350 diplômés en médecine humaine dès 2024). Outre les cinq facultés de médecine suisses, l'ETH Zürich, l'Università della Svizzera Italiana, les universités de Lucerne et St. Gall offriront également une formation en médecine humaine. La mise en place d'un programme de master en médecine humaine débutera en 2017 à l'Université de Fribourg, en complément de l'offre actuelle de formation en médecine humaine (bachelor).

Le 3 février 2016, le Conseil fédéral a adopté le rapport final relatif au *masterplan « Formation aux professions des soins »*. La mise en œuvre des mesures adoptées par le Conseil fédéral en décembre



2016 vise à améliorer l'environnement de travail dans les établissements de soins de longue durée pour maintenir le personnel dans la profession et, sous la houlette du DEFR/SEFRI, à lancer une campagne visant à revaloriser l'attractivité des formations et des carrières dans les soins de longue durée.

Quant à la mesure *Renforcer la médecine de premier recours*, le Forum Soins médicaux de base offre une excellente plateforme pour promouvoir la formation, depuis l'entrée en vigueur de la révision partielle de la LPMéd, et pour concrétiser l'art. 117a Cst. La troisième édition est en préparation pour cet automne.

*La loi sur les professions de la santé* a été adoptée par le parlement à fin septembre 2016. Les ordonnances d'exécution se rapportent aux compétences professionnelles spécifiques, au registre des professions de la santé, ainsi qu'aux aides financières nécessaires à la promotion de l'efficience dans le domaine des soins médicaux de base, et seront mises en consultation d'ici 2018.

La concrétisation de la mesure *Promouvoir l'interprofessionnalité* se fait par plusieurs voies : l'adoption en octobre 2016 d'un rapport à l'intention du parlement sur la place des pharmacies dans les soins de base, l'extension de leurs compétences pour la remise de certains médicaments prévue par la loi sur produits thérapeutiques (LPT) adoptée en mars 2016 et la fixation de nouveaux objectifs pour la formation des pharmaciens, prévue par la révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd) entrée en vigueur en janvier 2016. Cette approche interdisciplinaire et coordonnée permettra d'accroître la qualité des traitements des patients.

#### **Domaine d'action 4 : Garantir la transparence, améliorer le pilotage et la coordination**

##### **Objectif 10 : Simplifier le système et assurer la transparence**

A l'heure actuelle, citoyens et acteurs s'y retrouvent difficilement dans notre système de santé. Non seulement le système des assurances-maladie est très compliqué mais en plus, il manque singulièrement de transparence. Il s'agit de renforcer la clarté et la transparence du système, pour tous ses acteurs en général et la population en particulier. Pour ce faire, il faut garantir la mise à disposition de meilleures bases de données et leur traitement ciblé (notamment par l'Office fédéral de la statistique et l'Observatoire suisse de la santé).

La mesure *Améliorer la surveillance des assureurs-maladie* est réalisée avec l'entrée en vigueur de la loi et de son ordonnance au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La mesure *Renforcer les bases de données* a été portée par le projet MARS, dont les relevés portant sur les cabinets médicaux et centres ambulatoires sont actuellement en cours. Un accent particulier a en outre été mis sur le renforcement de l'analyse des données sur la politique de santé : création d'un réseau pour l'analyse des données, soutien scientifique apporté par l'OBSAN et renforcement de l'évaluation des données au niveau fédéral. Dans ce contexte, la banque de données BAGSAN apportera également une nouvelle source d'informations centrale.

##### **Objectif 11 : Améliorer le pilotage de la politique de la santé**

Les systèmes complexes comme notre système de santé ne peuvent pas être pilotés de manière centralisée. Il faut donc garantir une collaboration étroite entre les différents acteurs, en disposant de données de qualité et des analyses nécessaires. Pour améliorer le pilotage, il faut en améliorer la coordination et la rendre obligatoire. En l'absence de base constitutionnelle, le pilotage du système de santé se fait trop par le biais de l'assurance-maladie. Il faut renforcer les instruments de pilotage afin de pouvoir offrir à la population un système de santé moderne, équitable et de qualité sur le long terme.

*L'amélioration de la collaboration entre les cantons et la Confédération* se réalise au travers d'échanges réguliers sur des dossiers prioritaires, comme celui de la maîtrise des coûts, ou plus larges, comme ceux de la stratégie Santé2020.

Quant à la *mise en place de nouvelles solutions de pilotage*, le Conseil fédéral a transmis en mars 2017 un rapport au parlement présentant les possibilités de remplacer le système actuel de gestion en matière d'admission de médecins. Les conclusions de ce rapport serviront de base pour

l'élaboration du nouveau projet de révision de la loi sur l'assurance-maladie, qui doit prendre le relais de l'actuelle limitation des admissions en 2019.

Concernant la mesure *Supprimer les blocages lors de négociations tarifaires*, et après l'échec en 2016 des partenaires tarifaires à convenir conjointement d'une structure tarifaire pour les prestations médicales ambulatoires totalement ou partiellement révisée, les partenaires tarifaires ont convenu de continuer à utiliser la structure tarifaire actuelle pour une période limitée à fin 2017. Le 22 mars 2017, le Conseil fédéral a pris la décision de fixer et d'adapter les structures tarifaires dans l'assurance-maladie (TARMED et physiothérapie) dans le cadre de ses compétences subsidiaires, étant donné qu'au cours des dernières années, les partenaires tarifaires ne sont pas parvenus à s'entendre sur une révision totale ou partielle. Les adaptations, en consultation jusqu'au 21 juin 2017, visent à augmenter la transparence, à réduire les incitations inopportunes et à rendre la structure plus adéquate. Le Conseil fédéral prendra une décision d'ici la fin de l'année.

*Optimiser le financement hospitalier* est aussi important. La deuxième partie de l'évaluation se poursuit (2016-2019) et porte sur les effets de la révision de la LAMal sur les coûts et le financement du système de soins, sur la qualité des prestations hospitalières stationnaires, ainsi que sur l'évolution du paysage hospitalier et la garantie de l'approvisionnement en soins.

#### **Objectif 12 : Renforcer l'ancrage international**

En matière de politique de la santé, la collaboration internationale contribue à garantir la qualité élevée du système de santé suisse ainsi qu'un échange international équitable d'informations, de personnel spécialisé et de produits tels que les produits thérapeutiques. Dans ce contexte, la libre circulation des personnes, en lien avec le personnel soignant et les médecins, joue un rôle capital. La Suisse joue déjà un rôle majeur, au sein de l'Organisation mondiale de la santé comme dans le cadre d'autres thématiques de santé globale. Avec sa politique extérieure en matière de santé, elle occupe une position de pionnière. Au niveau de l'UE, par contre, son intégration insuffisante dans les développements de politique de la santé occasionne des problèmes qui pourraient être résolus avec la signature et la mise en œuvre d'un accord dans le domaine de la santé. Cela permettrait des avancées décisives en matière de protection de la santé (sécurité alimentaire, maladies infectieuses, etc.) et donnerait des impulsions majeures au niveau des soins.

En 2015, la mesure *Consolider la collaboration avec l'UE et les pays limitrophes* avait fait une avancée technique remarquable et un projet d'accord avait pu être finalisé. Sa signature est liée à la finalisation des négociations dans d'autres dossiers bilatéraux et notamment celles dans le domaine institutionnel. La collaboration avec les pays voisins s'est poursuivie en 2016 (quintette de la santé, signature d'un accord avec la France, participation aux réunions informelles des ministres européens). La modification de la LAMal, adoptée par le Parlement le 30 septembre 2016, permet de poursuivre de manière durable les projets pilotes concernant les coûts de traitements médicaux fournis à l'étranger en zone frontalière.

La mesure *Mettre en œuvre la politique extérieure en matière de santé* se poursuit en 2017 avec le réexamen des principaux thèmes de cette politique pour les prochaines années, au regard notamment de leur cohérence avec les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Le rapport d'évaluation relatif à la stratégie de coopération entre l'OMS et la Suisse est annoncé pour la mi-2017.

En ce qui concerne les *enseignements à tirer des comparaisons entre les différents systèmes de santé et les prestations fournies*, relevons que la Suisse participe activement aux travaux du comité santé de l'OCDE et qu'elle est membre du bureau pour les années 2017-2019. Le partenariat avec l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé sera évalué à la fin de l'année.

## 5. Définition des priorités pour 2017

En accord avec les objectifs du Conseil fédéral 2017, les objectifs suivants sont prioritaires pour l'année en cours en application de l'agenda Santé2020 :

- Mise en consultation de la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques et approbation de la suite des travaux.
- Elaboration d'un projet de stratégie nationale dans le domaine de la sécurité des produits chimiques.
- Adoption des ordonnances relatives à la fixation du prix des médicaments et modalités de remboursements des médicaments dans des cas spécifiques.
- Mise en œuvre des ordonnances relatives à l'introduction du diagnostic préimplantatoire (DPI).
- Entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur la transplantation d'organes et décision relative à la poursuite du plan d'action.
- Préparation de la mise en vigueur de la révision de la loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd).
- Mise en consultation de la révision de la loi sur l'assurance-maladie concernant les admissions dans le domaine ambulatoire.
- Mise en consultation des modifications de l'ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie (TARMED et physiothérapie).
- Mise en consultation des modifications de l'ordonnance sur l'assurance maladie relative à l'adaptation des critères de planification.
- Elaboration de mesures relatives à la maîtrise des coûts de la santé.

**Informations supplémentaires :** [www.sante2020.ch](http://www.sante2020.ch)

Toutes les activités de Santé2020 en détail : [www.g2020-info.admin.ch/fr](http://www.g2020-info.admin.ch/fr)